



**Acte réglementaire n° 2006-01 du 23 février 2006  
Echange d'informations avec le régime spécial de la fonction publique  
(dossier CNIL n° 1.135.630)**

Le Directeur de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse,

Vu la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ensemble le décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 modifié pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 précitée,

Vu le code de la sécurité sociale,

Vu le récépissé de déclaration n° 1.135.630 délivré par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés le 22 décembre 2005,

**DECIDE :**

## Article 1er

Le régime spécial des pensions civiles et militaires de retraite sollicite la collaboration de la Caisse nationale d'assurance Vieillesse (CNAV) pour un traitement statistique ayant pour objet le recensement non nominatif de mères de famille fonctionnaires privées en partie ou en totalité de leurs droits à la majoration de durée d'assurance.

## Article 2

### Catégories d'informations traitées

1. Les informations transmises à la CNAV par le régime spécial des pensions civiles et militaires de retraite pour le traitement statistique sont :
  - NIR : identifiant commun permettant de certifier l'identité des assurés,
  - Nom, prénom,
  - Nombre d'enfants eu,
  - Dont nombre d'enfants n'ouvrant pas droit aux bonifications L12b ou L12bbis du code des pensions civiles et militaires de retraite.
2. Les données statistiques **non nominatives** communiquées au régime spécial des pensions civiles et militaires de retraite se présentent comme suit :

Nombre d'enfants n'ouvrant pas droit à la MDA au régime fonction publique	Liquidation retraite au régime général et majoration de durée d'assurance > 0						
	Nombre de femmes par trimestres « majoration de durée d'assurance régime général »						
	8	16	24	x	x	x	x
1							
2							
3							
4							
x							

## Article 3

### Durée de conservation

Le fichier transmis par le service des pensions des fonctionnaires sera détruit par la CNAV après élaboration des tableaux statistiques anonymes.

## Article 4

### Destinataires des informations

Le régime spécial des pensions civiles et militaires de retraite est destinataire du résultat du traitement « recensement statistique non nominatif » effectué par la CNAV.

## Article 5

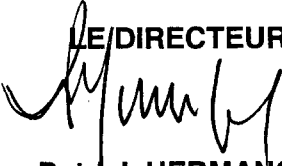
### Droits d'accès et de rectification

Le droit d'accès et le droit de rectification s'exerceront auprès du régime spécial des pensions civiles et militaires de retraite.

## Article 6

### Publication

La présente décision sera publiée sur le site web de la CNAV « [www.cnav.fr](http://www.cnav.fr) » rubrique Etudes et documentation / Actes réglementaires CNIL et par voie d'affichage dans les locaux d'accueil du siège de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés, des Caisses Régionales gestionnaires du risque vieillesse et des Caisses Générales de Sécurité Sociale.

LE DIRECTEUR  
  
Patrick HERMANGE

Paris, le 23 février 2006



**LISTE DES CAISSES REGIONALES  
DE LA SECURITE SOCIALE**

**Au niveau national**

<p><b>CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE</b> 110, avenue de Flandre <b>75951 PARIS CEDEX 19</b> ☎ : 01 55 45 50 00</p>	<p><b>CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE</b> 15, avenue Louis Jouhanneau - BP 7266 <b>37072 TOURS CEDEX 2</b> ☎ : 02 47 88 73 11</p>
---	---

**Au niveau régional**

<p><b>REGION AQUITAINE</b> 80 avenue de la Jallère - Quartier du Lac 33053 BORDEAUX CEDEX ☎ : 05 56.11.64.00</p>	<p><b>REGION AUVERGNE</b> Cité administrative - Rue Pélissier 63036 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1 ☎ : 04 73.42.82.00</p>	<p><b>REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE</b> 38 rue de Cracovie 21044 DIJON CEDEX ☎ : 03 80.70.50.50</p>
<p><b>CRAM DE BRETAGNE</b> 236, rue de Châteaugiron 35030 RENNES CEDEX 9 ☎ : 02 99.26.74.74</p>	<p><b>REGION CENTRE</b> 30 Boulevard Jean-Jaurès 45033 ORLEANS CEDEX 01 ☎ : 02 38.81.50.00</p>	<p><b>REGION CENTRE-OUEST</b> 37 avenue du Président René Coty 87048 LIMOGES CEDEX ☎ : 05 55.45.38.00</p>
<p><b>REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON</b> 29 Cours Gambetta 34068 MONTPELLIER CEDEX 2 ☎ : 04 67.69.69.00</p>	<p><b>REGION MIDI-PYRENEES</b> 2, rue Georges-Vivent 31065 TOULOUSE CEDEX ☎ : 05 62.14.28.28</p>	<p><b>REGION NORD-EST</b> 81 à 85 rue de Metz 54073 NANCY CEDEX ☎ : 03 83.34.49.49</p>
<p><b>REGION NORD-PICARDIE</b> 11 Allée Vauban 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX ☎ : 03 20.05.61.61</p>	<p><b>REGION NORMANDIE</b> Avenue du grand Cours, 2022 X 76028 ROUEN CEDEX ☎ : 02 35.03.45.45</p>	<p><b>REGION PAYS DE LA LOIRE</b> 2, place de Bretagne - BP 93405 44034 NANTES CEDEX 1 ☎ : 02 51 72 82 92</p>
<p><b>REGION RHONE-ALPES</b> 35 rue Maurice Flandin 69436 LYON CEDEX 03 ☎ : 04 72.91 91 91</p>	<p><b>REGION SUD-EST</b> 35 rue George 13386 MARSEILLE CEDEX 20 ☎ : 04 91.85.85.00</p>	<p><b>REGION ALSACE-MOSELLE - CRAV</b> 36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX 1 ☎ : 03 88.65.20.21</p>

**Au niveau des DOM**

<p><b>GUADELOUPE</b> Caisse Générale de Sécurité Sociale Quartier de l'Hôtel de ville - B.P. 486 97159 POINTE-A-PITRE CEDEX</p>	<p><b>GUYANE</b> Caisse Générale de Sécurité Sociale Espace Turenne-Radamonthé - Route de Raban - B.P. 7015 97307 CAYENNE CEDEX</p>
<p><b>MARTINIQUE</b> Caisse Générale de la Sécurité Sociale Place d'Armes 97210 LAMENTIN CEDEX 2</p>	<p><b>REUNION</b> Caisse Générale de Sécurité Sociale 4, boulevard Doret 97704 ST DENIS Messag. CEDEX 9</p>